mettre en bon état de défense, pour détourner le danger imminent, nous affaiblissons peutêtre notre position en agitant trop fortement ou trop prématurément l'opinion publique. Je dis donc et jo le répète, que ceux qui veulent forcer nos représentants d'accepter la mesure sans amendement pour la seule raison qu'il faut organiser de suite notre défense militaire, agissent sans raison plausible ou suffisante. Je regrette donc profondément que la question préalable soit posée de manière à mettre les amis de l'administration dans la nécessité de voter cette mesure sans pouvoir proposer aucun amendement, et cela quand la position est tout à fait différente. de demande pardon à la chambre d'avoir Pris la parole, mais j'ai cru de mon devoir de protester de suite contre l'action du gouvernement que j'étais loin de prévoir, avant ce moment. Je voterai done contre la pro-Position actuelle, parce que je veux des amendements au projet de constitution, laissant au gouvernement toute la responsabilité de sa conduite s'il persiste à nous refuser l'occasion d'apporter quelques modifications au plan de confédération actuel.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-Je suis bien aise que l'hon. député du comté de Quebce, avec sa franchise ordinaire, nous ait fait part de suite de ses appréhensions. Je l'ai suivi avec beaucoup d'attention, et je suis certain qu'il n'y a pas de différence entre lui et nous ; nous sommes parfaitement d'accord. (Ecoutez ! écoutez ! et rires.) Je savais fort bien, M. l'ORATEUR, avant de me lever pour donner des explications à l'hon. député du comté de Québec et à la chambre, que les quelques paroles que je viens de prononcer soulèveraient les rires de l'opposition, car du moment que ces hon. messieurs voient un des membres qui d'ordinairo appuient l'administration, se lever dans cette enceinte et parler avec animation sur une ucsure quelconque du gouvernement, de suite ils sont prêts à induire de cette aniuntion que cet hon. député est contre la mesure. Je le répète, M. l'ORATRUR, le gony rnement s'accorde parfaitement dans dans co cas ci avec l'hon, député du comté do Québec. S'il demande aujourd'hui à la chambro do hater la décision qu'elle est appelée à donner sur la grande question de confédération entre toutes les provinces anglaises de ce continent et non pas des deux Canadas, comme l'a dit l'hon. député du comté de Québec, c'est qu'il désire, comme l'a fait observer hier et aujourd'hui l'hon. procureur-général du Haut-Canada, envoyer des délégués en Angleterre pour soumettre au parlement impérial les résolutions adoptées à la conférence. Le gouvernement veut donner suite aux compromis entre les provinces maritimes et le Canada, afin que le gouvernement impérial donne des conseils aux gouvernements locaux des provinces qui so retirent du contrat et leur démontre que le document que nous voulous leur faire sanctionner est un compromis. 11 veut exposer à la Grande-Bretagne que si une des provinces maritimes ou toutes ces provinces refusent de mettre ce compromis à exécution après en avoir pris l'engagement solennel avce le gouvernement canadien, que si enfin elles ont manqué au traité, le Canada leur y a été fidèle et désire qu'il soit mis à exécution. La constitition que l'on demande n'est pas une constitution pour les deux Canadas seulement, commo l'a dit l'hon. député de Chatcauguay, qui a faussement interprété les explications données aujourd'hui à cette chambre par mon hon. collègue le procureur-général du Haut-Canada, mais bien une constitution qui serait celle de toute l'Amérique Britannique. (Router! écouter!) Si, aujourd'hui, le gouvernement presse la décision de la chambre, ce n'est pas pour qu'il puisse aller demander à l'Angleterre une constitution pour les Canadas, sous prétexte que les autres provinces contractantes ont manqué à la foi jurée du traité. Pas le moins du monde, M. l'ORATEUR, j'ai toujours eu à cœur les intérêts du Bas-Cavada, que j'ai protégés beaucoup plus que l'hon. député d'Hochelaga et ses partisans ne l'out jamais fait.

UN MEMBRE — Preuve: le siège du gouvernement que vous avez envoyé à Ottawa.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-Eh bien! M. l'ORATEUR, je n'hésite pas à dire que cette question du siège du gouvernement a été décidée dans l'intérêt du Bas-Canada. Je l'ai soutenu autrefois et je le soutiendrai encore aujourd'hui envers et contre tous. J'en viens maintenant aux observations de l'hou. député du comté de Québec. Voici ce que le gouvernement se propose de faire : Nous représenterons au gouvernement impérial que le Canada a consenti à des compromis et à des sacrifices, et que les provinces d'en-bas lui ont fait défaut au dernier moment; nous le prierons de conseiller le gouvernement de ces provinces, et nous espérons que l'influence qu'il doit néces-